

Analyse synthétique de la vente publique de bois des forêts publiques par appel d'offres

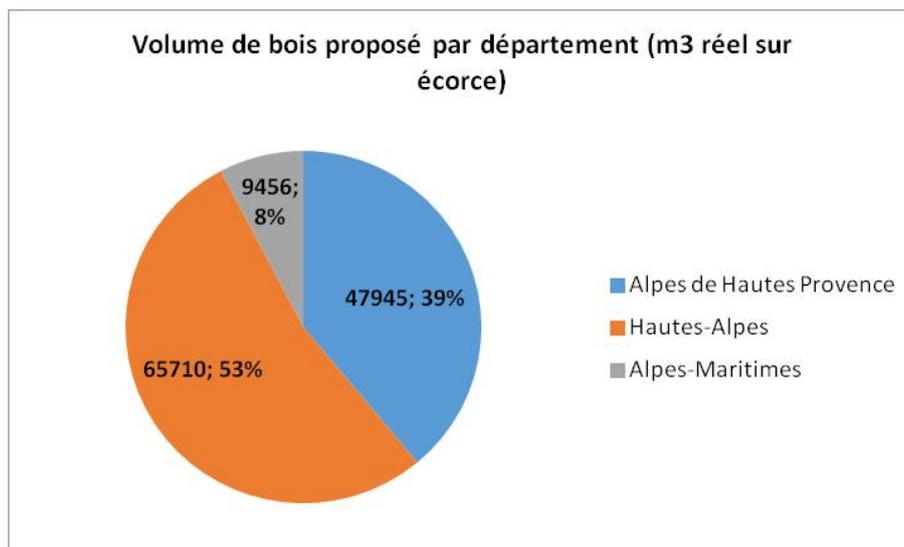
26 mai 2016 – SISTERON

1. Contexte

Les chiffres présentés dans cette analyse sont issus des données enregistrées par l'Office National des Forêts au cours de la vente.

La vente de bois par appel d'offres, animée par l'ONF s'est tenue à Sisteron le mardi 26 mai 2016. Ce type de vente a pour objectif de vendre des coupes de bois en forêt publique (communale, domaniale...) au plus offrant.

La vente concernait 3 départements, les Alpes de Haute-Provence, les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes, selon cette répartition :



114 lots pour un volume de **123 113 m³** étaient proposés à la vente dont **84 lots en forêt communale** représentant **66% du volume total de bois proposé aux acheteurs**.

2. Résultats de la vente

2.1. Analyse globale sur les 3 départements

2.1.1. Taux d'invendus

54% en volume des articles **ont trouvé un acquéreur**. Les lots en **forêt communale** ont plus été touchés par le nombre d'**invendus** : **59%** en volume d'invendus contre **21%** dans **les forêts domaniales**.

Cette différence d'inventus s'explique essentiellement par un attrait important des acheteurs pour ces coupes majoritairement mécanisables, en forêt domaniale, composées pour une grande partie de pins noirs destinés à alimenter les marchés en bois d'industrie et bois énergie.

2.1.1. Analyse par mode de vente

2 modalités de mise en vente ont été proposées pour cette vente :

- Vente à la mesure et sur pied pour **17 003 m³** représentant **14% en volume des lots** mis en vente dont **1/4** d'entre eux **proposé par des communes forestières**
- Vente en bloc et sur pied pour **106 110 m³** pour **86% du volume des lots** mis en vente dont les **3/4** d'entre eux **proposés par des collectivités**

Les lots vendus **à la mesure et sur pied** ne concernaient que les coupes mécanisables des Hautes-Alpes composées exclusivement de pins avec **seulement 1/4 du volume qui est resté inventu**. A noter que toutes les coupes proposées par des communes forestières avec ce mode de vente ont trouvé un acquéreur le jour de la vente.

2.1.2. Analyse par essence

- ⇒ **Mélèze** : Le marché est très sélectif et les cours sont en retrait avec des prix relevés de **23 à 55 €/m³** sur pied.
- ⇒ **Sapin** : Le marché est également sélectif avec un nombre d'offres par lot faible à moyen pour un prix de vente sur pied enregistré de **14 à 43 €/m³** mais similaire au printemps précédent.
- ⇒ **Epicéa** : 50% d'inventus pour les lots pourvus de cette essence en majorité pour un prix sur pied de **27 à 33 €/m³** sur pied.
- ⇒ **Pins noirs** : Cette essence trouve une bonne diversification de valorisation selon les lots :
 - bois d'industrie (poteau, piquet) pour les coupes de petits bois de qualité
 - bois d'œuvre pour les bois moyens à destination de sciage à palette
 - bois énergie pour les coupes de petits bois de faible qualitéLes prix de vente sur pied se sont situés de **14,5 à 25 €/m³**
- ⇒ **Pin Sylvestre** : Les cours sont maintenus avec un prix du bois sur pied de **12,3 à 16,7 €/m³** mais la demande est sélective (1 lot sur 3 vendu) notamment sur les coupes mécanisables.
- ⇒ **Feuillus** : Le marché du bois de chauffage existe mais reste non soutenu avec des prix de vente retenus de **11,3 à 19,5 €/m³** sur pied.

2.2. Focus des lots des communes forestières par département

Les lots communaux du département des Alpes Maritimes ont **enregistré le plus fort taux d'inventu avec 83% du volume**, suivi par le département des Hautes-Alpes avec 64% de lots communaux non attribués.

Ce taux important d'inventus en forêt communale s'explique par :

- **Le mélèze** et plus particulièrement les lots hétérogènes et de qualité moyenne des **Hautes-Alpes**,

- Le sapin avec des **gros bois** en quantités importantes et des difficultés d'exploitation dans les **Alpes Maritimes**.

Ces essences sont dans l'attente réelle de débouchés et de valorisations.

Le département des Alpes-de-Haute-Provence enregistre le taux d'invendus le moins fort en forêt communale avec 42%, en raison d'une proportion moindre de mélèze à la vente et d'un volume important de bois énergie ou bois d'industrie proposé.

Communes forestières, le 28/06/2016